

19 mars 2021

Reconfinement de l'Essonne : respirez, près de chez vous !

Le gouvernement a annoncé le reconfinement pour quatre semaines de tous les départements d'Île-de-France, avec des sorties autorisées dans un rayon de 10km autour domicile sans limitation de durée. Une occasion de profiter dès ce week-end des nombreux sites naturels départementaux qui offrent une bouffée d'oxygène aux Essonniens.

> Les Domaines départementaux

Les Domaines départementaux de Chamarande et Montauger à Lisses sont ouverts au public. Plus vaste jardin public de l'Essonne, le Domaine de Chamarande propose au public 98 hectares de promenades et de découvertes, dans un site qui allie patrimoine bâti, historique et paysager. À l'ombre de ses grands arbres, en lisière de l'agglomération d'Évry et Corbeil-Essonnes, le Domaine de Montauger a su conserver un caractère campagnard et pittoresque. Véritable écrin de verdure et Espace Naturel Sensible (ENS), il enchante par son patrimoine écologique et paysager.

> Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les Espaces Naturels Sensibles gérés et aménagés par la collectivité sont également accessibles au public, certains d'entre eux étant traversés par des itinéraires de randonnés. Ils comprennent les 9 massifs forestiers départementaux (Forêt des Grands-Avaux, Forêt de la Coudraye, Forêt de la Roche Turpin, Forêt du Belvédère, etc.) et les différents sites de la basse vallée de l'Essonne (Marais de Fontenay, Marais de Misery, Marais d'Itteville, etc.). Les Essonniens peuvent aussi profiter de la forêt de la Barre, un massif de 35 hectares ouvert au public en octobre 2020 et situé sur les communes d'Etréchy, d'Auvers-Saint-Georges et de Morigny-Champigny.

La liste complète des ENS figure sur Essonne.fr.

Sur ces espaces, le public est invité à respecter les distanciations physiques et les gestes barrières.

Contact presse : Luce Margonty

lmargonty@cd-essonne.fr

06 08 10 50 84

